

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES**  
DIRECTION DES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES

# **ALLOCUTION**

**DE S.E. Dr. CHEIKH T. GADIO, MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES A  
L'OCCASION DE LA 3<sup>E</sup> SESSION DU GROUPE  
PILOTE SUR LES CONTRIBUTIONS DE SOLIDARITE  
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT**

***SEOUL, LE 03 SEPTEMBRE 2007***

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, tout d'abord, vous exprimer notre profonde gratitude pour l'accueil chaleureux et fraternel que vous avez bien voulu nous réserver depuis notre arrivée dans votre pays.

Séoul, cette belle ville, témoin des miracles dont est capable le génie humain à force de détermination et de générosité dans l'effort, sera, j'en suis convaincu, source d'inspiration pour le succès de nos délibérations.

**Monsieur le Président,**

Nous sommes réunis ici, en Corée, pour évoquer un sujet dont l'actualité et l'opportunité se mesurent chaque jour davantage, tant sont nombreuses les difficultés auxquelles font face les pays en développement, en Afrique surtout, du fait de l'insuffisance des sources de financement du développement. La réalité est là, en effet, pour nous rappeler que les ressources générées à travers l'Aide Publique au Développement (APD), les annulations et réductions de dette n'ont pas suffi à juguler ce mal aux effets désastreux pour la dignité humaine, je veux dire la pauvreté, dont souffrent des millions de personnes dans les pays en développement. En plus, il est maintenant certain qu'au rythme actuel, bon nombre de ces pays n'atteindront pas les OMD en 2015.

C'est donc dire qu'en adoptant le 30 janvier 2004 la **Déclaration de Genève sur les mécanismes innovants de financement du développement**, les pays précurseurs de notre Groupe avaient compris que notre espoir commun de voir se réaliser le développement économique et social au profit de tous n'advierait point avec les seuls moyens existants, et qu'il nous fallait innover en la matière.

Cet élan volontariste a vu son couronnement à la Conférence de Paris de mars 2006, avec la création du **Groupe pilote sur les contributions de solidarité en faveur du développement** et à l'occasion de cette présente troisième session du Groupe pilote on peut dire que les résultats obtenus sont importants. La facilité internationale d'achat des médicaments, lancée à Brasilia en juillet 2006, et la présentation à Oslo en février dernier de plusieurs nouvelles initiatives sont là pour en attester.

S'agissant par exemple du mécanisme de **transfert de ressources financières par les migrants**, il joue un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier les populations vivant en milieu rural. Les transferts financiers des migrants par le circuit officiel connaissent une progression notable et dépassent aujourd'hui le montant global de l'Aide Publique au Développement. En effet, dans le cas du Sénégal, de 2003 à 2006 les transferts sont passés de 260 Milliards à 442 Milliards de nos francs soit de 520 millions de dollars US à plus de 880 millions de dollars et représenteraient 15 à 65% du revenu du migrant et 30 à 80 % du budget des familles restées au Sénégal, selon les zones.

Les résultats des études indiquent aussi que les transferts financiers permettent d'initier des investissements privés (bâtiments, élevage, commerce, irrigation) et collectifs (écoles, santé, électrification) contribuant ainsi à l'accès aux services sociaux de base, à la lutte contre la faim et la pauvreté dans le pays et le développement des zones rurales.

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi de revenir sur l'une de ces nouvelles initiatives majeures recensées par notre Groupe : **le Fonds mondial de Solidarité Numérique**. Il a été lancé en 2004 et à son siège à Genève. Son Président, le Suisse Guy Olivier SEGOND, a fait le déplacement de Séoul et nous honore de sa présence dans cette salle.

Le Fonds est la plus importante initiative africaine des temps modernes et, à ce titre, il engage tous les pays africains, surtout que c'est l'Afrique qui en sera finalement une des principales bénéficiaires. C'est pourquoi, les Etats africains doivent tous et sans tarder formaliser leur adhésion par le versement de la contribution volontaire forfaitaire et par un soutien sans faille.

Après quelques réticences de départ de la part des pays du Nord, à l'exception de la France, le Fonds est, aujourd'hui, accepté par presque tous les Etats membres des Nations Unies, mais certains n'ont encore pas traduit cette acceptation par une adhésion formelle assortie du versement volontaire d'un droit d'entrée forfaitaire.

Le Fonds est alimenté par des versements effectués volontairement par les membres au moment de leur adhésion. Ces membres peuvent être des Etats et leurs démembrements, des Pouvoirs locaux (Communes, autorités régionales), des sociétés privées. Dans un seul pays il peut y avoir comme adhérents l'Etat et ses démembrements, des Communes, des Conseils régionaux et des sociétés privées. Toutefois, l'essentiel des ressources, pour faire face à des tâches aussi gigantesques que l'équipement numérique de l'Afrique, est attendu d'initiatives heureuses des membres, des institutions et des bonnes volontés.

Pour l'alimentation du Fonds, ses initiateurs ont, dès le départ, totalement écarté l'idée de recourir à des taxes qui rendrait la contribution obligatoire et ont adopté le principe des contributions volontaires. C'est pour obtenir des ressources importantes que le Président du Sénégal, S.E. Me Abdoulaye WADE, en accord avec la Direction du Fonds, a proposé **l'idée d'une contribution volontaire de solidarité de 1% sur toute vente de matériel numérique aux autorités publiques**. Cette contribution est connue sous le nom de "*principe du 1% de Genève*". L'engagement volontaire dûment souscrit est irrévocable.

Le Président WADE et la Direction du Fonds ont alors invité tous les membres, et, plus généralement, tous les Etats et toutes les bonnes volontés du secteur public et du secteur privé qui veulent contribuer à l'élimination du gap numérique entre le Nord

et le Sud, et au développement rapide de l'Afrique, à souscrire à ce principe.

Le secteur privé a tout intérêt à la mise en oeuvre d'un tel mécanisme qui est tout à son avantage. En effet les sommes qu'il verse seront utilisées par le Fonds pour lui acheter du matériel informatique destiné aux pays défavorisés, de sorte que, finalement, la contribution volontaire du secteur privé qui opère dans l'informatique servira à lui créer une demande solvable et à lui élargir son secteur propre.

Le Gouvernement du Sénégal, membre fondateur du Fonds a déjà décidé, **par un projet de loi**, de fixer le cadre et les modalités de l'engagement volontaire et de la perception des contributions au titre du principe de Genève.

S'agissant de l'application effective de l'engagement de contribution volontaire, l'Etat a décidé d'introduire dans tous les marchés ayant pour objet la fourniture de matériel informatique, marché de gré à gré ou marché par appel d'offres, une clause de souscription volontaire du fournisseur, au principe de Genève.

En signant cette clause, le souscripteur vendeur de matériel informatique accepte de garder 99% du montant de son marché et de reverser 1% au Fonds de Solidarité numérique qui délivrera directement bonne et valable quittance.

C'est pour les raisons que voilà, que le Sénégal en appelle à l'ensemble des acteurs privés et publics soucieux de promouvoir une société plus égalitaire pour une généralisation et une

extension de la contribution de 1 % de solidarité.

Le Groupe pilote pour ce qui le concerne a déjà reconnu la contribution de 1 % comme l'un des « projets qui portent ses fruits » et nous espérons qu'il nous sera possible d'aller au-delà du simple constat en enregistrant l'adhésion de tous les membres du Groupe pilote – et au-delà – au principe de Genève de 1%.

**Monsieur le Président,**

La présidence coréenne qui s'achève aura, sans doute, été remarquable en ce qu'elle nous a permis de consolider et d'approfondir les acquis, et les importants faits inscrits à l'ordre du jour de ces présentes assises permettent certainement à notre Groupe d'envisager de nouvelles pistes liées aux transactions financières et aux transferts des fonds des migrants entre autres.

Il s'agira donc pour nous, après Séoul, de poursuivre l'oeuvre ainsi entamée avec une égale vitalité.

C'est l'occasion pour moi de vous confirmer, au nom de S.E. Me Abdoulaye WADE, Président de la République, la candidature du Sénégal à la présidence du Groupe pilote pour la période allant d'octobre 2007 à mars 2008. Notre pays entend ainsi mettre son engagement sans équivoque pour la promotion de nouvelles sources de financement du développement au service de notre Groupe pilote. Et je voudrais vous assurer de ce que, si nous sommes élus, nous ne ménagerons aucun effort pour inscrire la présidence sénégalaise dans le sillage de celles brésilienne, norvégienne et coréenne. C'est dans cette logique que nous nous

engageons à oeuvrer pleinement à une plus grande participation des acteurs étatiques, du Nord et du Sud, et non étatiques, du secteur privé et de la société civile, aux initiatives du Groupe.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**